



Soutien à la filière du design (objet, graphisme, édition d'artiste)

Aides au projet global et/ou à l'organisation d'évènements

Dispositif : Rennes Métropole

Direction : Direction de la Culture

Service : Soutien Aux Projets Culturels (SSPC)

Préambule :

Au regard de ses compétences culture et développement économique, Rennes Métropole souhaite accompagner les projets portés par des acteurs et actrices du secteur créatif et améliorer sur son territoire le soutien aux industries culturelles et les conditions d'accompagnement professionnels des artistes.

Pour cela elle souhaite s'appuyer sur un réseau de structures locales qui œuvrent à la promotion du design et des designers sur la métropole rennaise : design d'objets, de services, graphisme, sérigraphies, livre, prototypes divers... Certaines de ces associations sensibilisent entités publiques et privées à la prise en compte du design dans leurs activités et produits. Elles facilitent par ailleurs la rencontre entre des designers et des professionnel.le.s capables de les aider à développer leurs recherches et productions (brodeuses, fondeurs, vitriers, ébénistes...).

Sont également soutenus des porteurs et porteuses d'évènements permettant la mise en lumière de créations du domaine, avec un niveau d'exigence professionnelle.

Bénéficiaires :

Acteurs et actrices des filières du design, du design graphique et de l'objet imprimé dont le siège est basé sur une commune de Rennes Métropole.

Critères d'évaluation :

- Reconnaissance professionnelle du projet et inscription dans les réseaux nationaux et internationaux ;
- accompagnement des designers/artistes dans leurs projets de création de la conception à la diffusion, en tenant compte de la spécificité du secteur ;
- diffusion des productions et valorisation des compétences spécifiques du secteur avec une approche permettant de toucher une large audience (citoyens et futurs usagers, clients potentiels, entreprise et collectivités) ;
- une attention particulière sera portée aux projets contribuant à la réflexion des grands enjeux contemporains (éco-responsabilité, sobriété, accessibilité, égalité H/F...).

Responsabilité Sociale et Environnementale des Associations :

Dans le cadre de la politique de développement durable via le dispositif d'éco-éga-responsabilité, Rennes Métropole demande aux acteurs de s'engager avec détermination dans une amélioration continue de leurs pratiques et à un socle de gestes éco-éga-responsables.

Adapté aux réalités de chacun, la démarche d'éco-éga-responsabilité porte une ambition collective avec un objectif clair de préserver les ressources et la qualité environnementale du territoire, et de favoriser partout l'égalité des femmes et des hommes, ainsi que de lutter contre toutes formes de discriminations liées au genre des personnes, à une situation d'handicap ou à une origine ou couleur de peau.

L'analyse des dossiers prendra en compte l'effectivité de l'engagement éco-éga-responsable des structures et recherchera dans sa sélection l'égalité des femmes et des hommes et l'égalité d'accès pour toutes et tous.

Calendrier :

Dépôt des dossiers : du 15 septembre au 15 décembre de l'année N-1

Arbitrage et vote au bureau métropolitain : 2^{ème} trimestre de l'année N

Modalités de candidature :

Les dossiers sont à déposer auprès de Rennes Métropole par les équipes artistiques **avant le 15 décembre** à l'adresse mail suivante :

servicesoutienprojetsculturels@rennesmetropole.fr

En précisant **le nom du dispositif** dans l'objet du mail. Attention, les mails supérieurs à 10Mo ne nous parviennent pas. Pour le bien de nos boîtes mails et au vu de l'emprise écologique des capacités mondiales des espaces de stockage, merci de veiller à limiter, dans la mesure du possible, le poids de vos dossiers de présentation.

Les dossiers incomplets ne seront pas instruits.

Documents à joindre – obligatoires (format PDF)

- Un dossier de présentation du projet ;
- budget prévisionnel détaillé ;
- bilan d'activité et financier de l'association à l'année N-1 ;
- documents administratifs à jour : copie du dernier récépissé en préfecture, copie des statuts de l'association, liste des membres du bureau, copie de la licence d'entrepreneur de spectacle en cours de validité, un RIB ;
- contrat d'engagement républicain : Depuis le 1er janvier 2022 (loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes républicains et décret du 31 décembre 2021), les associations bénéficiant de subventions publiques doivent s'engager à souscrire un contrat d'engagement républicain et à en respecter les principes. [À télécharger ici.](#)

Contact :

Direction de la Culture | Rennes Ville et Métropole

Service Soutien Aux Projets Culturels (SSPC)

02 99 86 60 50 | servicesoutienprojetsculturels@rennesmetropole.fr